"JPK": Un journaliste au tribunal

Journaliste à Tahiti, Alex du Prel est poursuivi devant le tribunal de grande instance de Paris par le procureur de Papeete, Jean Bianconi, qui l'accuse de diffamation, dans l'affaire de la disparition du journaliste Jean-Pascal Couraud -surnommé JPK. Alors qu'il enquêtait sur le compte japonais de Chirac, JPK a mystérieusement disparu en 1997, et pour du Prel, la justice n'enquête qu'à moitié?

"En Polynésie, le plus important pour la justice n'est pas de s'attaquer à la corruption, mais à ceux qui dénoncent la corruption." La phrase est de René Dosière, député PS qui connaît bien le dossier tahitien. "La justice en Polynésie -en l'espèce le procureur de la République- est beaucoup plus prompte à attaquer le directeur d'un journal indépendant (Tahiti-Pacifique Magazine) -qui ne cesse de dénoncer les malversations", qu'à poursuivre les politiques accusés de détournements de fonds, ajoute-t-il.

Ce n'est pas Alex du Prel, directeur du magazine en question, qui dira le contraire. Convoqué mardi devant le tribunal de grande instance de Paris, il est accusé de diffamation par le procureur de Papeete en personne, Jean Bianconi, par son substitut, Christophe Perruaux, et par le juge d'instruction, Philippe Stelmach, un temps en charge de l'enquête sur l'assassinat du journaliste Jean-Pascal Couraud, en 1997. Dans un article intitulé "Oui, JPK a bien été assassiné", publié en janvier 2007, Alex du Prel laisse entendre que le parquet *"tenterait d'enterrer la vérité pour des raisons d'Etat"*. Selon plusieurs témoignages, en effet, JPK enquêtait au moment de sa disparition sur des transferts d'argent, depuis la Polynésie vers un mystérieux compte au Japon appartenant peut-être à Jacques Chirac, alors chef de l'Etat, très grand ami du président tahitien Gaston Flosse et parrain de son fils.

La "diffamation" de la justice

Pendant longtemps, à Tahiti, on a cru que JPK s'était suicidé parce que sa femme le trompait. Jusqu'à ce qu'en 2004, Vetea Guilloux, un membre du GIP -sorte de "police privée" présidentielle créée par Flosse- vienne rapporter aux gendarmes les propos tenus par plusieurs de ses collègues, racontant comment ils avaient tué le journaliste, jetant dans le lagon son corps lesté de parpaings. Après 30 heures passées en garde à vue, Vetea Guilloux finit par se rétracte, épuisé, vers 2h30 du matin. "Aussitôt", raconte du Prel dans l'article incriminé, "le procureur boucle l'enquête". Sans avoir jamais interrogé les personnes accusées par Guilloux. Moins de deux jours après, Vetea Guilloux sera jugé à Papeete en comparution immédiate et condamné pour "dénonciation calomnieuse". Confirmé en appel à Papeete, le jugement sera annulé par la Cour de cassation: la peine requise et obtenue par le parquet est en effet deux fois supérieure à celle prévue par le code pénal?

Pour Alex du Prel, "la férocité manifeste" du parquet est la preuve que "le procureur 'pompier' (a agi pour) faire taire les rumeurs" qui accusaient le GIP -censé agir sur les ordres de Gaston Flosse. Le procureur Bianconi aurait même envoyé aux gendarmes une lettre les félicitant d'avoir "réussi à faire revenir Vetea Guilloux sur ses déclarations", affirme le journaliste de Tahiti Pacifique. "L'enterrement judiciaire" de cette affaire viserait à protéger Gaston Flosse, qui protégerait lui-même d'autres personnalités politiques à Paris, explique encore du Prel. En témoignerait également l'attitude du juge d'instruction Stelmach qui, toujours selon le journaliste, aurait tenté par la suite de minimiser -voire de refuser d'entendre- les témoignages d'une demi-douzaine d'autres personnes racontant l'enlèvement, l'interrogatoire et la mort de JPK.

De la "protection" du magistrat au "traquenard" du procureur?

Le procureur, son substitut -également mis en cause dans l'article- et le juge d'instruction ont donc porté plainte contre Alex du Prel, devant le tribunal de grande instance de Paris. "Pourquoi Paris?" se demande le directeur de Tahiti Pacifique. Le fait que les magistrats aient porté leur plainte à Paris oblige en effet du Prel, pour aller se défendre, à parcourir 39 000 kilomètres en avion, soit un voyage (aller-retour) d'au moins 48 heures, qui lui coûte au bas mot 3000 euros sans compter les frais d'avocat et autres. Pour le directeur d'un petit magazine qui tire à 6500 exemplaires -et qui est considéré comme le "poil à gratter" du pouvoir tahitien- ce sont de grosses difficultés financières en perspective. Le procureur aura beau invoquer au palais de justice de Paris la "protection" du magistrat quand il agit dans le cadre de ses fonctions, Alex du Prel en est certain: c'est bel et bien un "traquenard" que lui a tendu Jean Bianconi.

Marie-Lys LUBRANO - leJDD.fr

Mardi 19 Mai 2009

Annonces google

• Estimation immobilière

Estimez gratuitement et en 2 mins le prix de votre appart ou maison

Drimki.fr/estimation-immobiliere